

Paris, le - 3 OCT. 2014

1340/14 SG

Monsieur le Député,

Le Gouvernement accélère les réformes nécessaires au redressement de l'économie française. Il faut libérer l'activité pour créer davantage d'emplois, faciliter la vie quotidienne des Français, simplifier les formalités et les procédures. C'est l'ambition du projet de loi sur la croissance qui sera présenté au Parlement d'ici la fin de l'année.

Même si son champ sera plus large, la loi comportera un important volet sur certaines professions réglementées. Il ne s'agit pas de remettre en cause la contribution de ces professions à des missions de service public. L'objectif du Gouvernement est de fournir les outils juridiques aux professionnels concernés pour se moderniser, offrir des services de meilleure qualité et au prix juste pour les concitoyens.

Afin que le débat politique soit exemplaire, il convient d'identifier précisément les enjeux que les réformes envisagées peuvent soulever dans la vie quotidienne. Il est particulièrement important de mesurer l'impact territorial de mesures nouvelles d'organisation des professions avec lesquelles une concertation a été engagée.

C'est le sens de la mission que j'ai décidé de vous confier. Vous étudierez les conditions dans lesquelles pourrait s'effectuer la modernisation du cadre juridique des professions concernées, qui doit permettre le développement de leur activité, encourager l'installation des professionnels qui ont les diplômes nécessaires, améliorer la qualité du service fourni aux consommateurs et faciliter les démarches pour les ménages et les entreprises. Vous agirez en concertation avec les professionnels concernés, les instances ordinales, les chefs de cour et de juridiction, les préfets et les élus locaux.

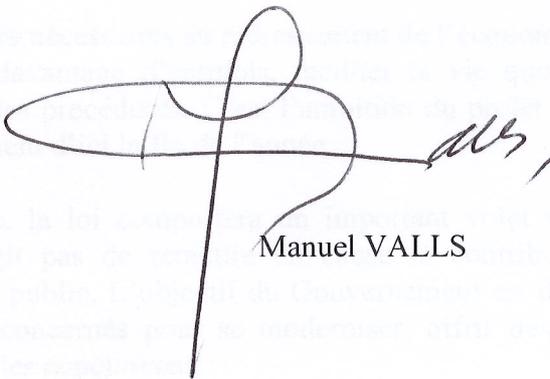
.../...

Monsieur Richard FERRAND
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Vous me remettrez vos propositions pour le 30 octobre prochain.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Monsieur Emmanuel MACRON, Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel VALLS

Monsieur le Député,

Le Gouvernement soutient les réformes nécessaires au développement de l'économie française. Il favorise l'activité pour créer de nouveaux emplois et améliorer la vie quotidienne des Français, en simplifiant les formalités et en accélérant les procédures. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a décidé de vous nommer en mission auprès de Monsieur Emmanuel Macron, Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Même si son champ sera plus large, la loi relative à la professionnalisation des métiers des professions réglementées. Il ne s'agit pas de remettre en cause la contribution de ces professions à des missions de service public. L'objectif du Gouvernement est de garantir les outils juridiques aux professionnels concernés pour les moderniser, offrir des services de meilleure qualité et en être satisfaits par les consommateurs.

Il est important de mesurer l'impact national de ces réformes et d'organiser des consultations avec les professionnels avec lesquelles une concertation a été engagée.

C'est le sens de la mission que j'ai décidé de vous confier. Vous examinerez les conditions dans lesquelles pourront s'effectuer la modernisation de notre pays par les professions concernées, qui doit permettre le développement de leur activité, accompagner l'innovation des professionnels qui ont les diplômes nécessaires, améliorer la qualité de service offert aux consommateurs et faciliter les démarches pour les ménages et les entreprises. Vous agirez en concertation avec les professionnels concernés, les ministères concernés, les chefs de file de la profession, les experts et les élus locaux.

Monsieur Emmanuel BERLAND

Ministre

de l'économie, de l'industrie et du numérique

19, rue de la Harpe, 75004 Paris

Tel : 01 42 76 10 00